



Baie vitrée coulissante défailante

Par BLEUCERISE

Bonjour.

Je suis propriétaire d'un appartement.

La livraison des parties communes est intervenue le 31.05.2021, la garantie de parfait est expirée depuis le 31 mai 2022 et la garantie de bon fonctionnement depuis le 31 mai 2023,

Courant décembre 2021, une défailance de la baie vitrée coulissante apparaît face au froid dans mon séjour remettant en cause son efficacité de calfeutrage, et parce que la baie n'est pas de niveau.

Une intervention baie coulissante pour réglage verrouillage a eu lieu le 18 janvier 2022 et le 15 février 2022.

Cependant, courant décembre 2023, je suis confronté au même problème.

Mon assureur habitation actuel ne couvre pas l'assurance dommages ? ouvrages.

Je fais donc appel à vous pour savoir quelle procédure je peux engager pour déclarer le sinistre.

Je vous remercie par avance.